

TL/VRG

DECISION N° 63

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2018 nommant Monsieur Mathieu LABAT, à compter du 16 avril 2018, en qualité de Directeur Adjoint des Ressources Humaines et de la formation aux Centre Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Bruno ANCEAU, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur Adjoint des Travaux des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 décembre 2016 nommant Monsieur Guillaume BELLICCHI, à compter du 1^{er} janvier 2017, en qualité de Directeur Adjoint des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion aux Centre Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 août 2019 nommant Monsieur Lionel CHEVALLIER, à compter du 1^{er} octobre 2019, en qualité de Directeur Adjoint des Affaires Médicales et de la Coopération aux Centre Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Dordogne ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Muriel POUmeroULIE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur Adjoint aux Centre Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Stéphanie JONAS, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur adjoint des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Anne-Marie ROUMAGNAC, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur adjoint des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

.Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Nelly ALVY, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Soins des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 20 décembre 2018 nommant Madame Christine ETIEVE, à compter du 1^{er} janvier 2019, Directeur des Soins des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'organigramme de direction en vigueur le 16 octobre 2019 ;

DECIDE

Article 1 : délégation de signature est donnée à l'ensemble des délégataires cités ci-après pour signer en lieu et place de Monsieur **Thierry LEFEBVRE**, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, durant les seules périodes d'astreinte ou en cas d'empêchement du directeur normalement compétent :

- **Monsieur Mathieu LABAT**, Adjoint au Directeur et Directeur des Ressources Humaines et de la formation ;
- **Monsieur Bruno ANCEAU**, Directeur des Travaux ;

- Monsieur Guillaume BELLICCHI, Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion
- Monsieur Lionel CHEVALLIER, Directeur des Affaires Médicales et de la Coopération, secrétaire général du GHT Dordogne ;
- Madame Muriel POUMEROULIE, Directeur délégué de LANMARY et Directeur des EHPAD ;
- Madame Stéphanie JONAS, Directeur des usagers, des Risques et de la Qualité, Directeur Adjoint des affaires juridiques ;
- Madame Anne-Marie ROUMAGNAC, Directeur adjoint des Achats ;
- Madame Nelly ALVY, Directeur des Soins ;
- Madame Christine ETIEVE, à compter du 1^{er} janvier 2019, coordinatrice des Instituts de formations aux professions paramédicales.

Article 2 : Dispositions relatives aux domaines délégués:

- o Tous actes nécessaires à la gestion des malades y compris les prélèvements d'organes ;
- o Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- o Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde du personnel et des bâtiments et au maintien en fonctionnement des installations du Centre Hospitalier de Périgueux ;
- o Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 3 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour le directeur et par délégation,
Le directeur de garde,

Nom et prénom du délégataire

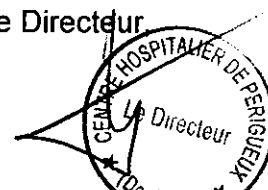
Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 16 octobre 2019.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives aux périodes d'astreintes.

Elle sera communiquée au Trésorier Principal, au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 16 octobre 2019

Le Directeur



Thierry LEFEBVRE